



**DIRECTION  
GÉNÉRALE  
DE L'OFFRE  
DE SOINS**



## **Service d'accès aux soins (SAS)**

Comité exceptionnel financement SONS  
22 septembre 2022



● **Préambule – statut d’avancement sujets interopérabilité**

● Introduction SONS

● Circuit de référencement

● Circuit de financement

● Synthèse – Calendrier du dispositif



# MODALITÉS DE TRAVAIL AVEC LES ÉDITEURS

Les travaux à réaliser ont été priorisés afin de déployer les fonctionnalités socles rapidement, à savoir **l'agrégation de créneaux de disponibilités** ainsi que **la prise de rendez-vous** pour les régulateurs. Des travaux complémentaires ont également été lancés sur d'autres cas d'usage.



Le chantier **interopérabilité** se scinde en deux streams

### AGRÉGATION DE CRÉNEAUX

- Agrégation des créneaux de disponibilités des PS au sein de la PTF numérique SAS

### PRISE DE RENDEZ-VOUS

- Prise de RDV par le régulateur pour le patient dans les solutions logicielles éditeurs **sans avoir à se réauthentifier**

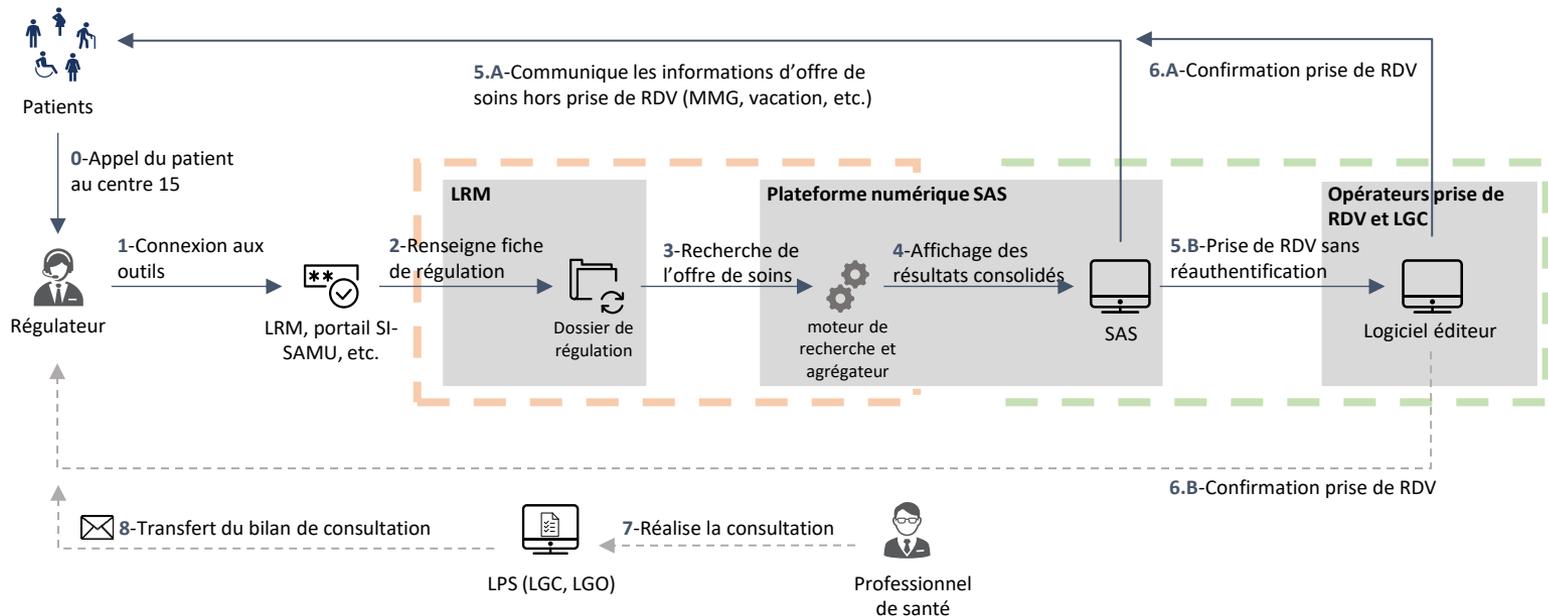
### LRM

- Limiter le nombre d'authentifications entre les solutions logicielles
- Limiter la ressaisie des données pour lancer une recherche d'offre de soins

### SOS MÉDECINS

- Agrégation des plages de gardes et vacations (type SOS médecins), **prise de RDV et remontée des informations**

Rappel du process de bout en bout

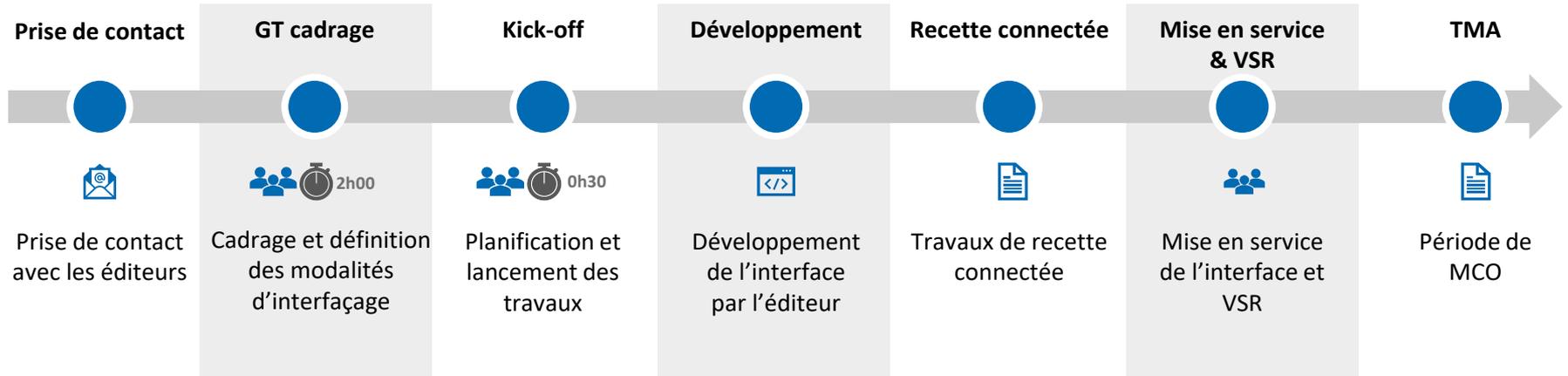




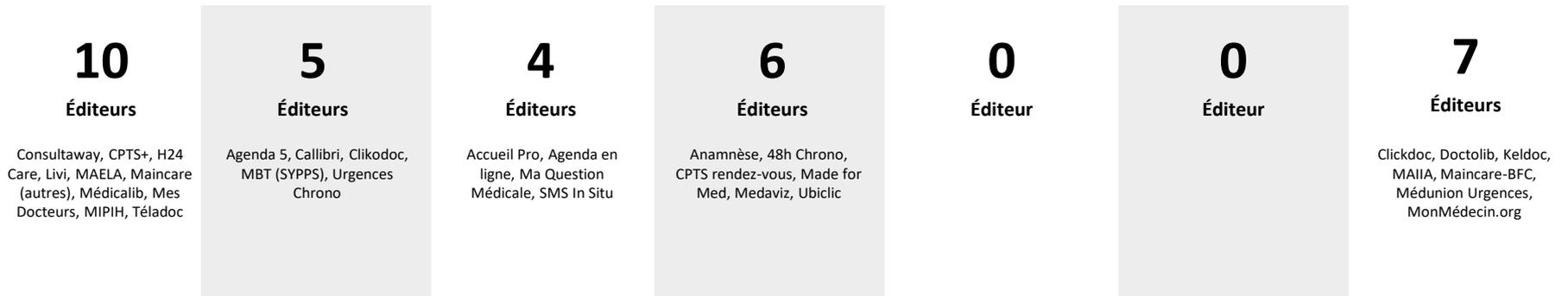
# AGRÉGATION DE CRÉNEAUX – STATUT D'AVANCEMENT

La session du **14 avril 2022** a marqué l'ouverture de la généralisation du cas d'usage agrégateur à l'ensemble des éditeurs. A cette occasion ont été partagées les modalités d'ouverture du cas d'usage ainsi que la démarche d'interfaçage.

## Démarche d'interfaçage proposée



A ce jour, **32** éditeurs se sont positionnés sur le cas d'usage d'agrégation de créneaux de disponibilités :

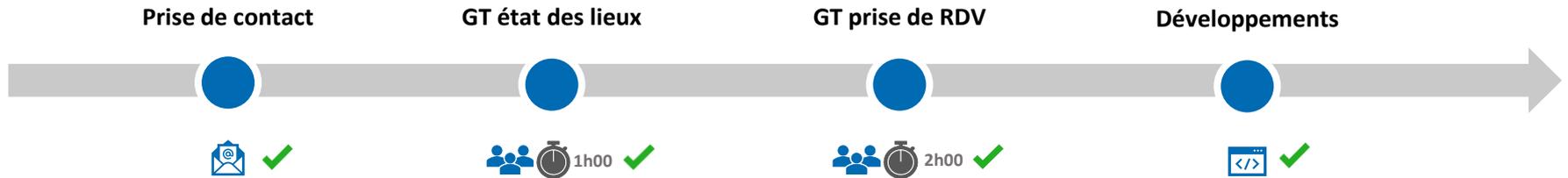




## PRISE DE RDV PILOTE – STATUT D'AVANCEMENT

Objectifs des travaux menés dans le cadre des travaux exploratoires : **explorer, tester et valider l'atteinte des différents objectifs** en vue de lancer la généralisation à l'ensemble des éditeurs concernés par le cas d'usage

### Rappel sur la démarche d'interfaçage proposée



### Statut éditeurs

- La phase pilote est terminée
- Keldoc, Doctolib et MonMedecin.org sont en production sur la prise de RDV
- Maincare, Clickdoc, Maiia et Medunion Urgences rejoindront la phase de généralisation



# LRM ET SOS MÉDECINS – STATUT D'AVANCEMENT

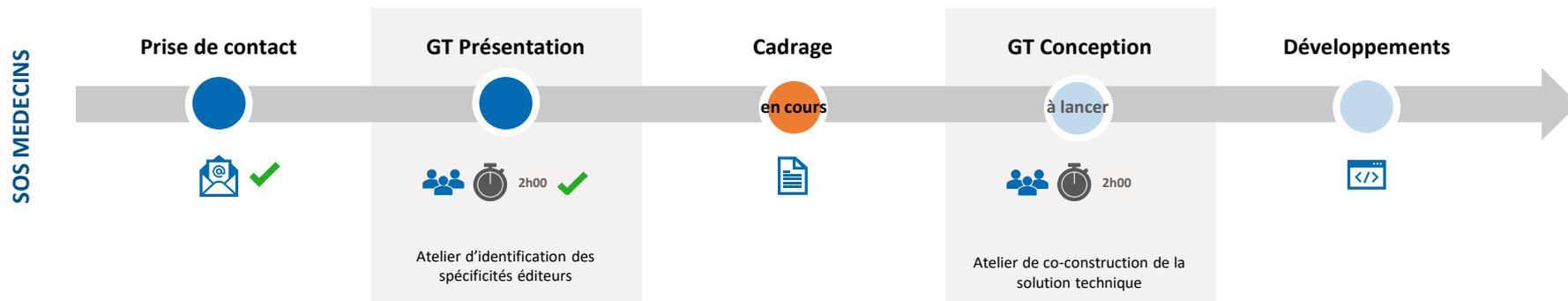
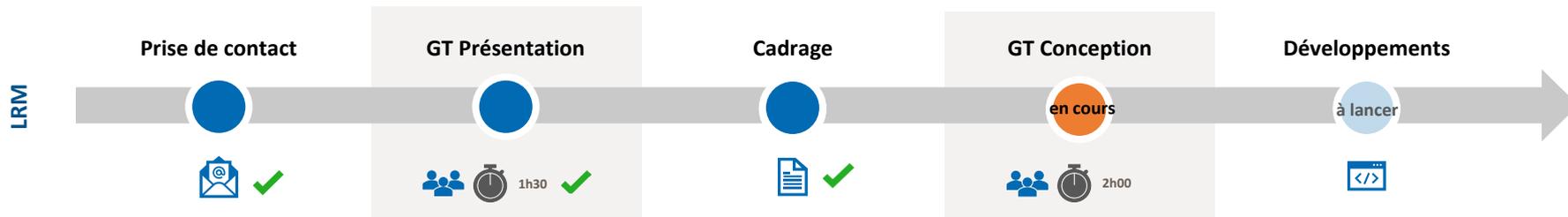
## CAS D'USAGES

### LRM :

- Limiter le nombre d'authentifications entre les solutions logicielles
- Limiter la ressaisie des données pour lancer une recherche d'offre de soins

### SOS Médecins :

- Agrégation des plages de gardes et vacations (type SOS médecins), prise de RDV et remontée des informations relatives aux RDV



## AVANCEMENT

- **LRM** : GT conception avec les éditeurs en cours
- **SOS Médecins** : GT présentation avec les éditeurs réalisés

## PROCHAINES ETAPES

- **LRM** : Programmation des kick-off et lancement des développements par les éditeurs
- **SOS Médecins** : Finalisation de l'étude métier et réalisation du cadrage de la solution à mettre en place



Préambule – statut d’avancement sujets interopérabilité

**Introduction SONS**

Circuit de référencement

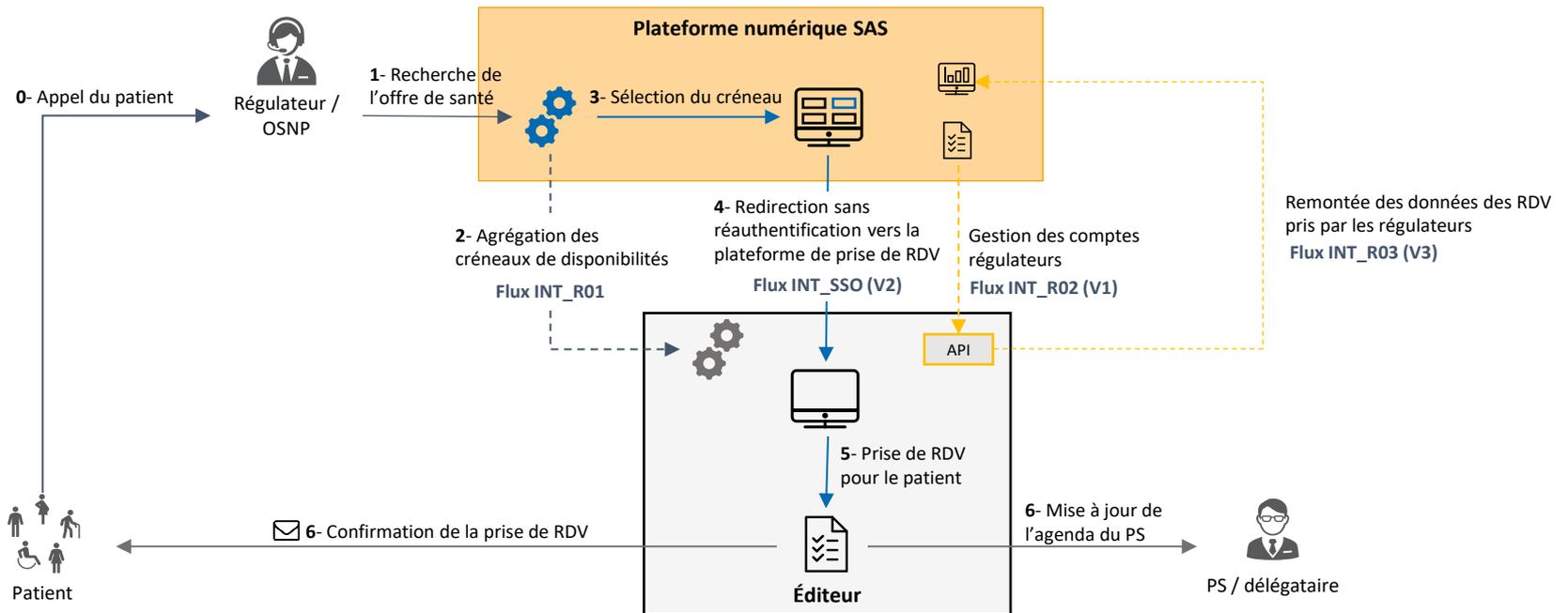
Circuit de financement

Synthèse – Calendrier du dispositif



## INTRODUCTION SONS - PÉRIMÈTRE

Après agrégation des créneaux de disponibilité suite à une recherche d'offre de santé, le régulateur sélectionne un créneau et est redirigé vers la plateforme de prise de RDV éditeur sans avoir à se réauthentifier. Dans la solution éditeur, le régulateur va pouvoir prendre RDV pour le patient.



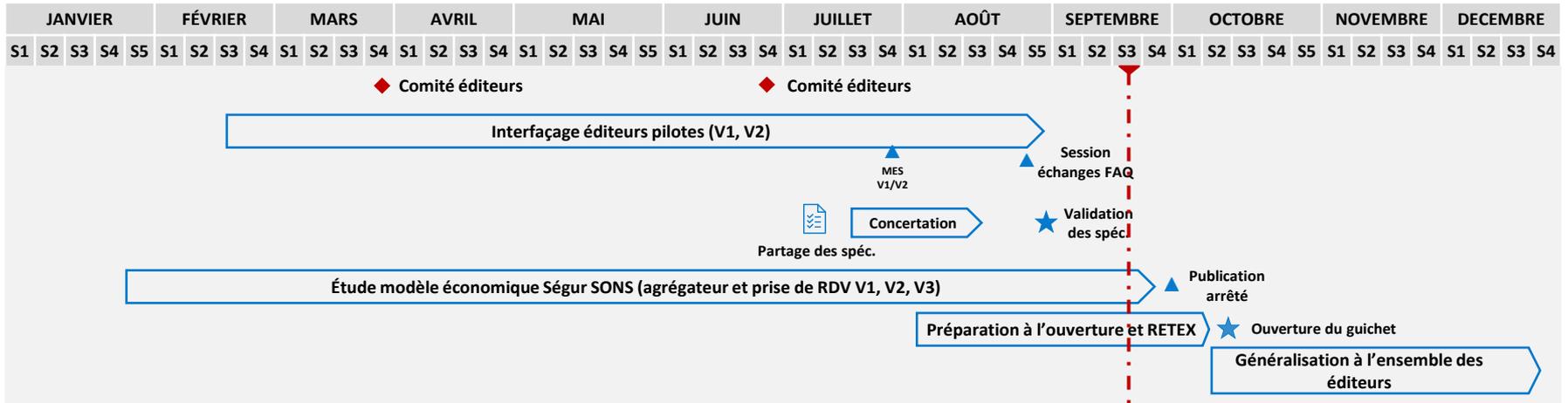
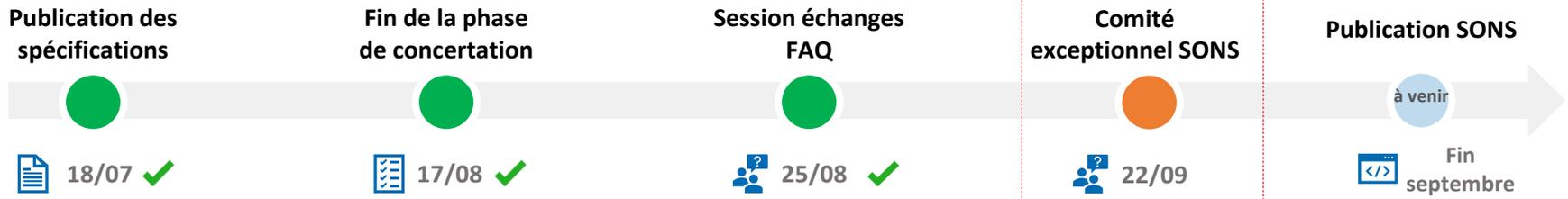
### Objectifs des versions

- **V1 : Gestion des comptes régulateurs** à créer dans les solutions éditeurs
- **V2 : Authentification unique** entre la plateforme numérique SAS et les solutions éditeurs
- **V3 : Récupération des informations relatives aux RDV** pris par le régulateur pour le compte du patient



# INTRODUCTION SONS – DÉMARCHE / PLANNING

- Généralisation du cas d'usage **agrégateur depuis le 14 avril 2022**
- Cas d'usage prise de RDV
  - Lancement de la **phase de concertation du 18 juillet au 17 août** avec la publication des spécifications : [ici](#)
  - **Fin de la concertation** le 17 août et préparation de la généralisation du cas d'usage de prise de RDV
  - **Session d'échanges** sous forme de FAQ pour **accompagner les éditeurs** à la compréhension des spécifications techniques





## INTRODUCTION SONS – PRINCIPE

### Principe général

- Dispositif de financement dédié à la mise à jour des systèmes d'informations de santé.
- S'appuie sur une procédure de **système ouvert et non sélectif « SONS »**.
- Mécanisme d'achat pour compte avec financement des éditeurs pour la réalisation de prestations commandées par les acteurs de l'offre de soins



### Adaptation projet SAS

- Programme de financement « direct » des **éditeurs** destiné à encourager les **travaux d'interfaçage avec la plateforme numérique SAS** en vue de faciliter l'orientation des patients vers l'offre de soins de ville
  - ➔ Accélération de la mise en place des cas d'usage agrégateur et prise de RDV
  - ➔ Favoriser la mise en conformité à la **doctrine e-santé** (référentiels nationaux, CI-SIS)

### Principaux documents

Chaque dispositif SONS Ségur est encadré par un **arrêté au journal officiel**, portant sur un couloir et un type de logiciel. En annexes de chaque arrêté se trouvent les 3 documents de référence :

- Un **dossier de spécifications et de référencement (DSR)** : décrit les modalités de présentation et d'instruction des demandes de référencement.
- Un **référentiel d'exigences minimales (REM)** : décrit l'ensemble des exigences techniques et fonctionnelles à respecter pour obtenir le référencement de la solution.
- Un **document d'appel à financement (AF)** : explicite les modalités administratives et financières, notamment les barèmes de financement en fonction de paramètres propres à chaque couloir.

### Processus macro





Préambule – statut d’avancement sujets interopérabilité

Introduction SONS

**Circuit de référencement**

Circuit de financement

Synthèse – Calendrier du dispositif



## CIRCUIT DE RÉFÉRENCIEMENT – CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le présent DSR s'adresse aux **éditeurs de solutions d'agenda, avec module de prise de rendez-vous**, à destination des **professionnels de santé \***:

- Exerçant dans un **contexte de médecine de ville**,
- En exercice coordonné ou non

Sont éligibles les **solutions logicielles** qui :

- Comprennent un **module de prise de rendez-vous en ligne** ;
- Ont une **interface web**, i.e. sont accessibles depuis les navigateurs Web standards du marché ;
- Comprennent un module d'agenda permettant la gestion des disponibilités du professionnel de santé et proposant à **minima l'un des types de créneaux suivants** :
  - créneaux accessibles par le grand public hors patientèle ;
  - créneaux accessibles par l'ensemble des confrères clients de la solution logicielle hors structures et CPTS ;
  - créneaux accessibles uniquement par la plateforme numérique SAS.

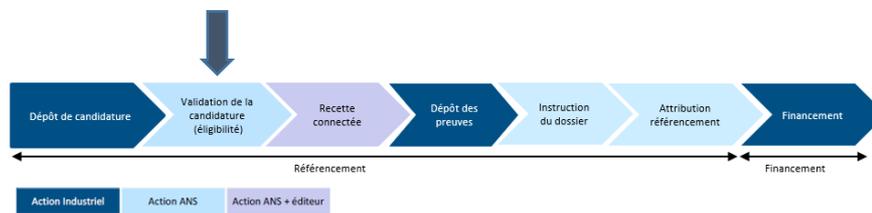
Les autres solutions logicielles ne sont pas éligibles au référencement Ségur, notamment :

- Les solutions logicielles **de type « client lourd »** (ne proposant donc pas d'interface web)
- Les solutions logicielles uniquement à destination des professionnels de santé **hors contexte médecine de ville** (ex : solutions logicielles de DPI équipant les hôpitaux)

*\* Les professionnels de santé concernés sont les médecins généralistes et spécialistes (profession médicale au sens des articles L4111 à L4163-10 du code de la santé publique).*



- ✓ Tout éditeur répondant à ces critères est éligible au SONS, y compris les éditeurs pilotes sous réserve de la complétude des exigences SONS





## CIRCUIT DE RÉFÉREMENT – EXIGENCES

- Les exigences sont décrites dans le **document REM**
- ➔ Respect des spécifications d'interface du périmètre agrégateur et prise de rendez-vous et exigences additionnelles propres au SONS (issues du retour d'expérience de la phase pilote) = **périmètre complet**

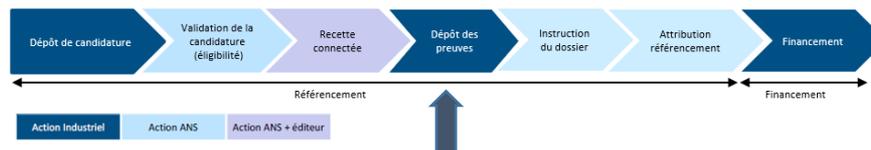
### Spécifications d'interfaces

- **Agrégation** de créneaux de disponibilités
- **Prise de rendez-vous** par le régulateur pour le compte du patient
  - Gestion automatisée des **comptes régulateurs**
  - Mise en place de la **délégation d'authentification**
  - **Récupération des informations** relatives aux rendez-vous



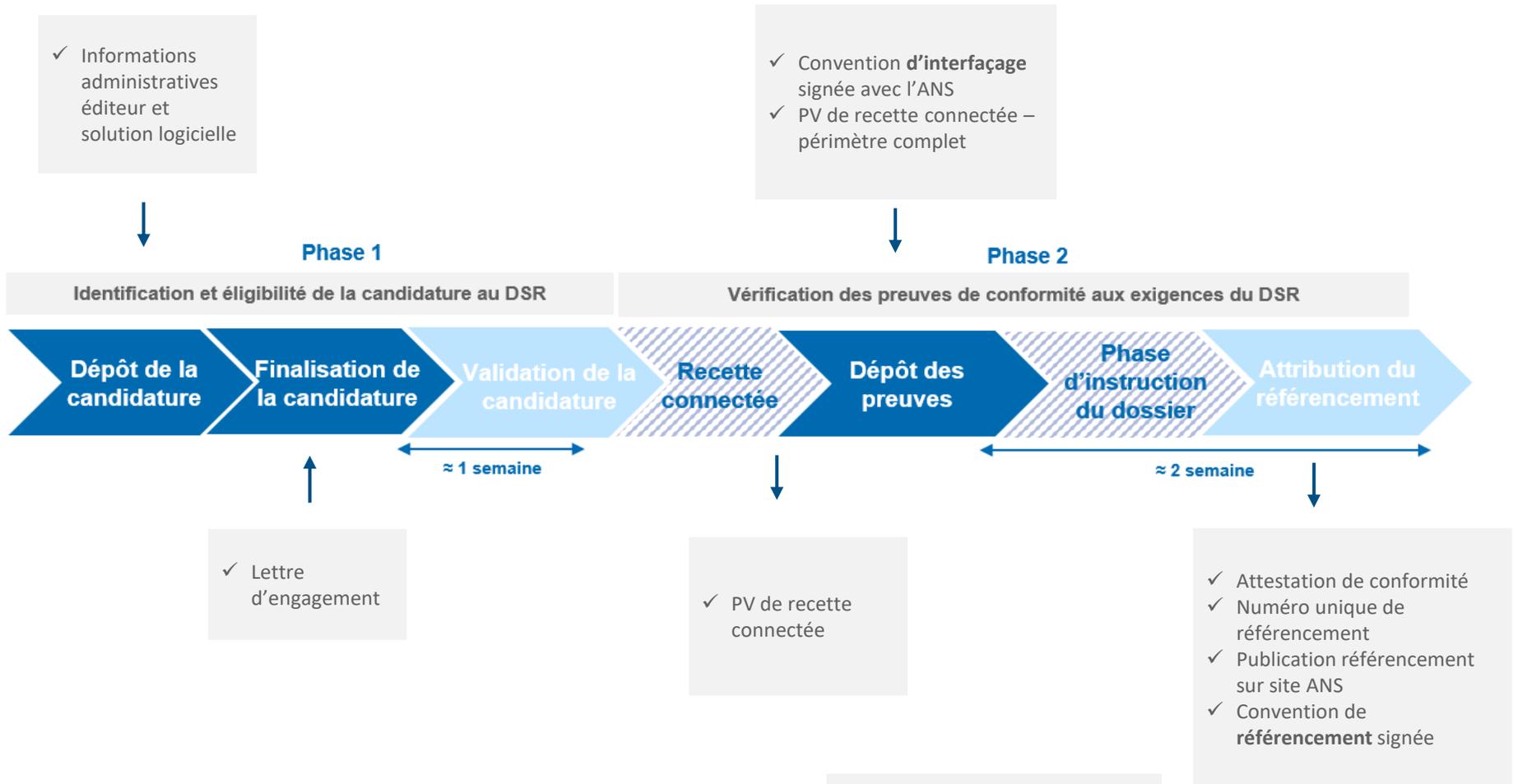
### Exigences SONS

- Gérer et transmettre **l'ensemble des créneaux des types définis** lorsque disponibles dans la solution
- Rendre **obligatoire** la saisie de **l'identifiant national du PS** (RPPS, Adeli)
- Transmettre **l>ID structure** au format approprié si applicable ou disponible (RPPS RANG, FINESS ou SIRET)
- Transmettre **le(s) type(s) de consultation** connu(s) pour chacun des créneaux (Téléconsultation, au cabinet, domicile)





# CIRCUIT DE RÉFÉRENCEMENT DÉTAILLÉ



Action éditeur    Action ANS    Action ANS + éditeur    Documents échangés



## Annexes DSR

- ✓ Spécifications cas d'usage agrégateur et prise de RDV
- ✓ Template cahier de recette
- ✓ Convention d'interface



DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS





Vos remarques – vos questions ?



- Préambule – statut d’avancement sujets interopérabilité
- Introduction SONS
- Circuit de référencement
- **Circuit de financement**
- Synthèse – Calendrier du dispositif

Le financement est attribué à l'Editeur en contrepartie d'une opération informatique d'ensemble « **La Prestation Ségur** »

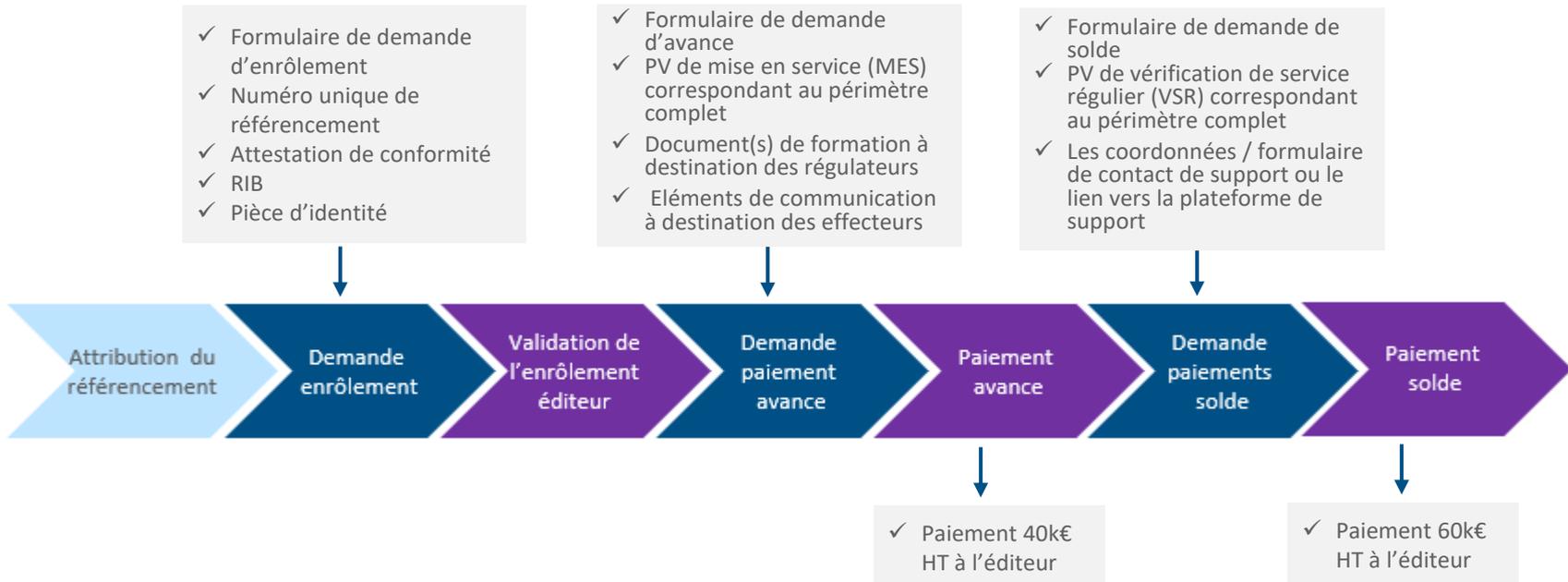
### Détail prestation Ségur

- Le **développement** par l'éditeur des exigences définies dans le document REM-SAS-AGD et correspondant au **périmètre complet** ;
- La **mise en recette** des développements et la prise en charge des anomalies détectées durant cette phase, selon les dispositions de la convention d'interfaçage ;
- La **mise en service** (MES) de la solution logicielle selon les dispositions de la Convention d'interfaçage ;
- Les **frais de maintenance** de la solution logicielle sur le périmètre complet, pour une durée de 3 ans
  - Selon les dispositions de la convention d'interfaçage (correction des anomalies dans les délais attendus, disponibilité de la solution, respect des performances, ...)
- La fourniture d'un **Kit de formation** à destination des régulateurs
- La **communication** à destination des effecteurs clients de la solution logicielle
- La mise en œuvre d'une **fonction support** (niveau 1 a minima) pour les régulateurs et les effecteurs pour une durée de 3 ans et sans surcoût pour les effecteurs



## CIRCUIT DE FINANCEMENT DÉTAILLÉ

Le circuit de financement intervient suite au circuit de référencement précédent



Action éditeur

Action ANS

Action Opérateur de paiement



- ✓ Opérateur de paiement = **Agence de Service et de Paiements (ASP)**
- ✓ Circuit détaillé dans le document d'appel à financement **AF-SAS-AGD**



- Préambule – statut d’avancement sujets interopérabilité
- Introduction SONS
- Circuit de référencement
- Circuit de financement
- **Synthèse – Calendrier du dispositif**



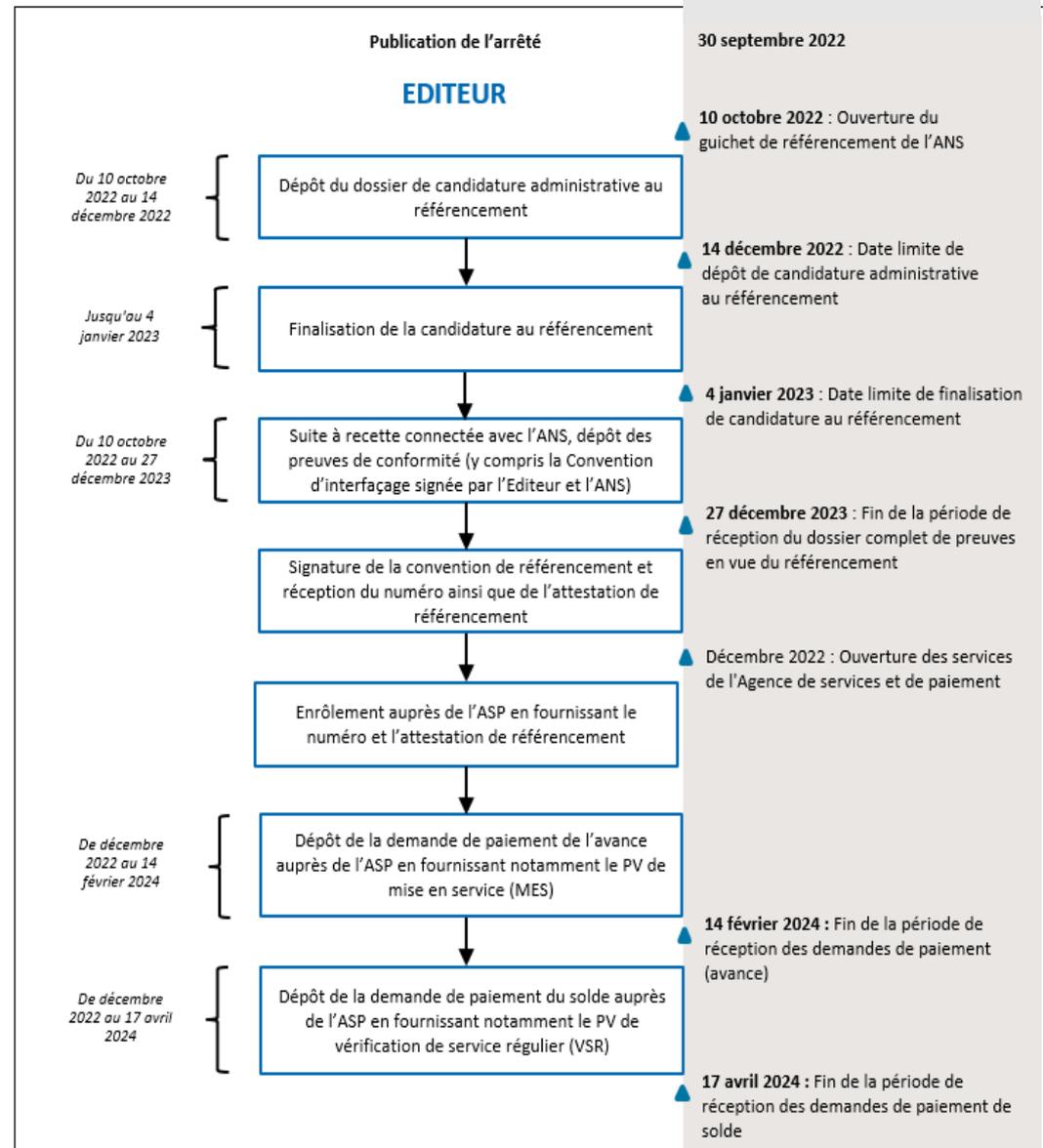
## 1 Synthèse circuit éditeur



## 2 Prochaines étapes

- Publication de l'arrêté
- Publication des documents sur les pages **ANS** et **portail industriel**
- Ouverture du guichet de référencement pour **dépôt de la candidature administrative**

### Principaux jalons





Vos remarques – vos questions ?



### Vos contacts



DIRECTION  
GÉNÉRALE  
DE L'OFFRE  
DE SOINS

MINISTÈRE  
DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

Contact métier  
**DGOS**

[dgos-sas@sante.gouv.fr](mailto:dgos-sas@sante.gouv.fr)



Contact opérationnel  
**ANS**

[sas-contact-editeur@esante.gouv.fr](mailto:sas-contact-editeur@esante.gouv.fr)



MERCI !

Merci de votre participation !



DIRECTION  
GÉNÉRALE  
DE L'OFFRE  
DE SOINS

